

Mars 2018

# La Lettre

des services de l'État  
dans le Pas-de-Calais

# 14



**Le CERT, un an après**



## Sommaire

### 3 le Pas-de-Calais-idoscope

### 4 le dossier du mois

- ▲ Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), un an après

### 6 les actualités

- ▲ 8 mars - Journée internationale des droits des femmes
- ▲ Commune de Bruay-la-Buissière : signature de la convention de la rue des festeux
- ▲ Le Pas-de-Calais, précurseur dans la dématérialisation des démarches
- ▲ La Fête du sport
- ▲ Rénovation de la caserne de gendarmerie Baudimont
- ▲ Inauguration du Sentier du Littoral sur la Commune de Le Portel

Rédacteur de la publication :  
Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais

Conception et réalisation :  
Service Départemental  
de la Communication Interministérielle

Crédits photos :  
Services de l'Etat du Pas-de-Calais,  
sauf mentions contraires



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)  
[facebook.com/prefetpasdecalais](https://facebook.com/prefetpasdecalais)  
[twitter.com/prefet62](https://twitter.com/prefet62)  
prefecture62  
prefecture62



## Le Pas-de-Calais-idoscope



10 mars - Commémoration de la catastrophe minière de Courrières



19 mars - Cérémonie en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, et des combats en Tunisie et au Maroc à Souchez



19 mars - Semaine de l'artisanat  
Visite d'une boulangerie de Fruges



19 mars - Rencontre avec des élèves du lycée Guy Mollet d'Arras



22 mars - Semaine de l'artisanat  
Découverte du métier de chocolatier au CFA de Saint-Martin-Boulogne



28 mars - Cérémonie en hommage au Colonel Beltrame et aux victimes de l'attentat de Trèbes



## Le dossier du mois



### Le Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT), un an après

En mars 2017, était mis en place au sein de la Préfecture du Pas-de-Calais à Arras, le premier Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) de la région Hauts-de-France.

Le défi était d'accompagner les usagers vers la dématérialisation des cartes nationales d'identité (CNI).

L'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait de permettre la mise à disposition de plus de 620 000 titres sécurisés par an sur les 8 millions de demandes effectuées sur le territoire national, dans des délais raisonnables et tout en améliorant les dispositifs permettant de lutter contre la fraude.

En un an, le CERT Hauts-de-France a instruit plus de **620 000** titres. La part des titres instruits pour le département du Nord représente la moitié de l'activité du CERT.

#### Evolution des pré-demandes en ligne

##### ▲ Cartes Nationales d'Identité

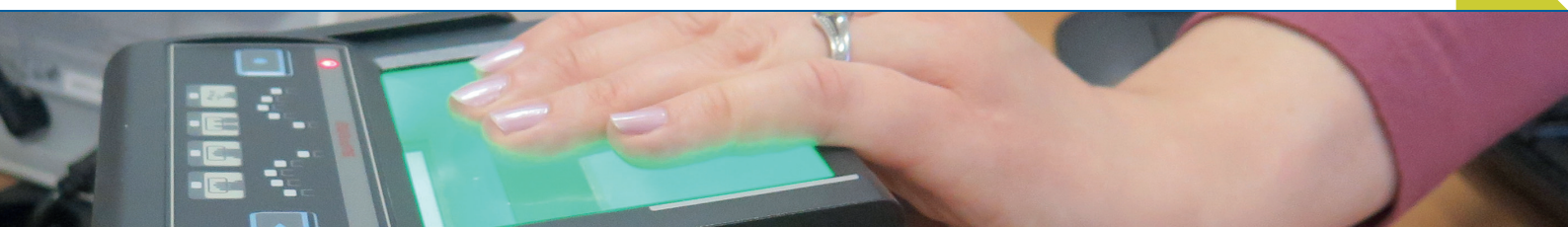
En 1 an, la part des pré-demandes de cartes d'identité réalisées par les usagers sur internet est passée de 16 % à près de **40 %**.

##### ▲ Passeports

En 1 an, la part des pré-demandes de passeports réalisées par les usagers sur internet est passée de 17,5 % à plus de **45 %**.

#### Evolution du délai de rendez-vous en mairie

Le délai moyen de rendez-vous est passé de 25 jours en mai 2017 à **18 jours** en décembre dernier.





### Délai moyen de traitement d'une demande par le CERT

Les demandes de cartes d'identité sont instruites dans la journée de leur dépôt en mairie et, au maximum, deux jours plus tard.

#### ▲ Cartes Nationales d'Identité

Les cartes d'identité sont mises à disposition des usagers en moyenne dans les **7 à 9 jours** suivants le dépôt de la demande en mairie. Le dernier rapport de l'IGA (Inspection Générale de l'Administration) place le CERT Hauts-de-France en première position avec un délai moyen de mise à disposition d'un titre de 7 jours.

#### ▲ Passeports

Les passeports sont mis à disposition des usagers en moyenne dans les **8 à 10 jours** suivants le dépôt de la demande en mairie.

### Communes nouvellement équipées ou renforcées

5 nouvelles communes se sont dotées d'un dispositif de recueil : **Barlin, Dainville, Lumbres, Marck et Rouvroy**. 2 communes, déjà équipées, en ont installé un nouveau : **Bapaume et Desvres**.

## ZOOM

### les communes équipées



## Les actualités



### 8 mars - Journée internationale des droits des femmes

Le 8 mars est une journée de sensibilisation et de mobilisation de chacun pour les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes. Lors de cette journée, les femmes sont reconnues pour ce qu'elles sont, sans égard aux différences, qu'elles soient, sociales, culturelles, économiques.

A l'occasion de cette journée, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a rencontré et échangé autour d'un déjeuner avec 24 femmes cheffes d'entreprise du département du Pas-de-Calais issues notamment du monde de l'industrie, de l'artisanat, de l'agriculture et du commerce.

Les sous-préfets d'arrondissement étaient également mobilisés :



A Calais, Michel TOURNAIRE a choisi pour cette journée d'inviter à déjeuner 6 femmes au parcours professionnel remarquable ou faisant preuve d'une implication sociale majeure sur le territoire du Calais. Ce déjeuner avec ces femmes au parcours et à l'engagement exemplaires a été l'occasion d'échanger sur la réalité de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire et les bonnes pratiques à poursuivre ou mettre en œuvre afin d'atteindre l'égalité réelle dans le domaine professionnel mais aussi dans la vie quotidienne.

Jean-Luc BLONDEL, a lancé une opération inédite de «marrainage» à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Omer. L'objectif de cette opération est de mettre en relation des femmes de l'audomarois afin d'échanger entre elles sur leurs parcours, leurs activités, leurs engagements, leurs épreuves ou encore leurs professions. Marraines et filleules s'engageront à partir d'une charte à se rencontrer en 2018 au cours d'une rencontre-café, d'une immersion en entreprise ou au sein d'une administration, d'un déplacement professionnel et de bien d'autres initiatives originales.



Marie BAVILLE, sous-préfète de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer, a rencontré et échangé avec une exploitante agricole de la commune de Saint-Michel-sous-Bois.

Mère de 4 enfants, l'exploitante, gère seule l'exploitation de 45 hectares comportant 80 bovins dont 40 vaches laitières pour une production annuelle de 300 000 l de lait.







Credit : EPF

### Bruay-la-Buissière Signature de la convention de la rue des festeux

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a signé le vendredi 16 mars 2018, la convention opérationnelle de la rue des festeux, associant l'État, la commune de Bruay-la-Buissière et l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Par cette convention l'EPF s'engage à acquérir les logements situés rue des festeux sur la commune de Bruay-la-Buissière, à effectuer les travaux de déconstruction et de remise en état du site, avant cession du foncier concerné à la commune. Ainsi l'EPF prend en charge 50 % du coût de l'opération estimée à 1,3 millions d'euros, l'État et la commune de Bruay-la-Buissière participant chacun à hauteur de 25 %.

Depuis 2013, les 11 habitations de la rue des festeux concernées sont menacées par l'affaissement progressif d'un talus bordant un ancien cavalier minier. Les études techniques ont montré qu'aucune intervention sur le cavalier minier ou sur son talus ne pourrait garantir la pérennité des logements concernés. La seule solution réside donc dans le relogement des habitants menacés par ce risque.

L'urgence de cette situation a amené l'État à inscrire le sujet dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), signé en mars 2017 par le Premier Ministre.

La mise en œuvre de cette convention va mettre en sécurité les habitants actuels de la rue des festeux. Il s'agit en outre de l'une des premières réalisations concrètes de l'ERBM, dans son volet relatif au « traitement des sols pollués et des risques dans les zones fragilisées par l'activité minière ».

## ZOOM

### Qu'est-ce que l'EPF ?

L'EPF Nord-Pas de Calais intervient à la demande des collectivités pour recycler le foncier usagé destiné à des projets de logement, d'activité économique et de service, de développement de la trame verte et bleue ou encore dans le cadre de la gestion des risques naturels et technologiques. L'EPF Nord-Pas de Calais est au service des collectivités territoriales et de l'État pour leur permettre de faire face aux enjeux fonciers auxquels chacun est confronté dans la définition, l'engagement et la réalisation de leurs projets d'aménagement.

L'intervention de l'EPF se déroule en 6 étapes : contractualisation avec les collectivités territoriales, négociation et acquisition des biens situés dans le périmètre foncier défini, gestion et mise en sécurité du foncier acquis, réalisation de travaux de requalification si nécessaire, puis cession du foncier prêt à un nouvel usage à la collectivité ou à tout autre opérateur que celle-ci aura désigné et enfin suivi du projet réalisé par la collectivité.

## Les actualités

Pas de Calais  
Le Département

Préfecture du Pas-de-Calais

Mairie de France

### POLITIQUE DE LA VILLE PAS-DE-CALAIS

## FINANCEZ VOTRE PROJET 2018

Depuis 2014, la politique de la ville s'articule autour d'un contrat de ville unique, défini à l'échelle intercommunale (EPCI) et copiloté par l'Etat. Son approche cible les quartiers prioritaires (QP), au nombre de 64 dans le Pas-de-Calais. Elle vise notamment à accompagner les associations et porteurs de projets qui agissent en faveur des habitants des QPV, en apportant un soutien financier à leurs demandes de subventions.

JE CHOISIS UN TERRITOIRE :

 demarches-simplifiees.fr

Connexion

Dématérialiser et simplifier les démarches administratives



Dialogue simplifié entre usagers et services



Collaboration pour un traitement des dossiers plus fluide



Intégration à l'ensemble des services de l'Etat plateforme

## Le Pas-de-Calais, précurseur dans la dématérialisation des démarches

Engagée depuis plusieurs années dans la dématérialisation des procédures, la préfecture du Pas-de-Calais a été sollicitée pour témoigner de son expérience lors d'une conférence de presse tenue le jeudi 1er mars par Mounir MAHJOUBI, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du numérique à l'occasion de lancement de la plateforme demarches-simplifiees.fr.

Le Pas-de-Calais a été un département précurseur par la mise en place dès septembre 2016, d'un guichet unique dématérialisé pour la politique de la ville.

Ainsi, depuis le site [www.politiqueville62.fr](http://www.politiqueville62.fr), il est possible pour tous les porteurs de projet de soumettre simplement et rapidement leur demande de subvention au service des 160 000 habitants des quartiers prioritaires du Pas-de-Calais.

Après cette expérience réussie en matière de politique de la ville, plusieurs procédures ont été engagées dans une démarche de dématérialisation :

- ▲ Une plateforme commune de dépôt des demandes de subvention des opérations d'investissements des collectivités a été mise en place en lien avec les services du Conseil départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, et de la Fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais. Depuis le début de l'année 2018, une soixantaine de communes ont fait le choix d'expérimenter la nouvelle plateforme de dépôt de dossier mise à leur disposition.
- ▲ D'autres démarches ont été menées dans le domaine du logement ainsi que celui de la sécurité et de la prévention (fonds de soutien accordés aux actions de sécurité routière, ou aux opérations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, de lutte contre les drogues et les pratiques addictives, ou de prévention de la délinquance).

## ZOOM

[demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr) permet de dématérialiser des démarches administratives grâce à un générateur de formulaire et une plateforme d'instruction de dossiers. Il s'agit d'une application en ligne prête à l'emploi, mise à disposition de l'ensemble des organismes publics. Elle est interconnectée à de nombreux services de l'Etat plateforme, notamment France Connect, API Entreprise, API Géo et BAN.

Cette application en ligne permet ainsi à tous les organismes exerçant des missions de service public de créer des démarches en ligne en quelques minutes et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée.

L'objectif est de terminer la dématérialisation dans les meilleures conditions en simplifiant la vie des usagers, l'instruction des demandes et en faisant économiser de l'argent à l'Etat et au contribuable.



## Les actualités



### La Fête du sport

Dans le sillage de l'attribution à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la première Fête du Sport se tiendra sur trois jours, du 21 au 23 septembre 2018. La date est retenue avec la volonté de rapprocher cette initiative de la semaine européenne du sport et de l'opération Sentez-vous sport, semaine dédiée au « sport pour tous », organisées toutes les deux du 23 au 30 septembre.

L'idée est d'organiser une grande fête nationale, chaque année, au cours de laquelle seront proposées des activités en libre accès permettant de réunir la population autour du sport.

Parmi les objectifs, on retiendra notamment celui de favoriser l'accès au sport des publics les plus éloignés de la pratique. Il s'agit de mobiliser le maximum de monde et de d'investir l'espace public par des opérations « hors les murs sportifs » : places, marchés, lieux de passage, lieux de travail, etc.

Un appel à projets a destination des collectivités territoriales ou groupement de collectivités (qui seront les structures porteuses) a été ouvert le 22 février. La demande d'accompagnement peut être remplie et déposée en ligne jusqu'au 20 avril sur la plateforme créée à cet effet :

[www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport](http://www.cnds.sports.gouv.fr/fetedusport)

La Direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJSCS) a jusqu'au 11 mai pour instruire les demandes, suite à quoi les labellisations et les éventuels accompagnements financiers (dans la limite de 25 000 euros par porteur) seront notifiés aux collectivités à partir du 1er juin.

Les projets devront être conçus dans le cadre d'un partenariat associant obligatoirement une collectivité et le mouvement sportif (à minima une association affiliée à une fédération sportive).





## Les actualités



### Rénovation de la caserne de gendarmerie Baudimont

Depuis février 2018, le chantier de rénovation des logements et locaux du quartier Baudimont anime le quotidien des gendarmes et de leur famille.

Le lancement en début d'année d'un vaste projet de rénovation immobilière à la caserne Baudimont mêlant restauration de bâtiments anciens et constructions contemporaines répond à la politique actuelle de rationalisation des moyens de l'État. Il permettra à terme aux différentes unités de gendarmerie de travailler dans des locaux répondant aux normes actuelles à la hauteur des enjeux quotidiens qui s'imposent à un groupement de gendarmerie départementale.

Une fois terminé, le site regroupera près de 16 unités différentes, 180 logements pour les militaires et leurs familles dont une partie est en cours de rénovation ainsi que le nouveau siège du groupement situé actuellement dans le centre ville d'Arras rue des Fours.

Le Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), maître d'œuvre, a confié la maîtrise d'ouvrage de ce vaste projet d'un coût de 11 millions d'euros à l'architecte V. Sauvage et au bureau d'étude SOGETI. Sur les 8 entreprises amenées à travailler sur ce chantier, 7 sont implantées localement dans la région des Hauts-de-France et livreront le projet dans un délai de 2ans.







### Inauguration du Sentier du Littoral sur la Commune de Le Portel

Le vendredi 16 mars 2018, François NADAUD, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer (DDTM), Délégué à la Mer et au Littoral et Olivier BARBARIN, maire de Le Portel, ont inauguré le sentier du littoral.

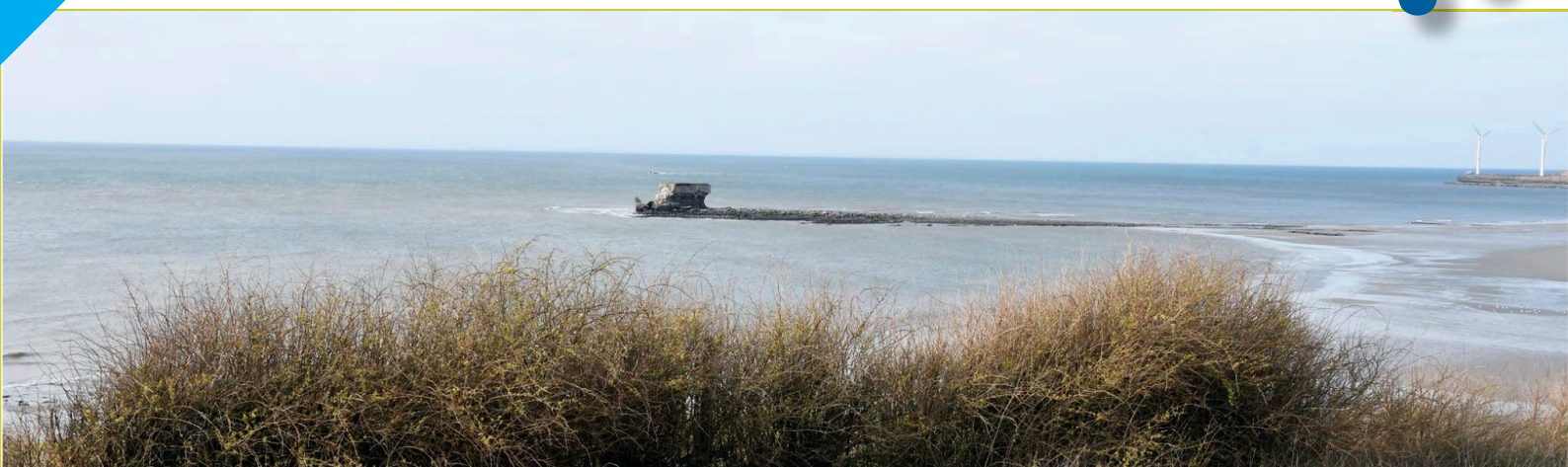
Le sentier du littoral doit permettre aux piétons d'accéder au rivage de la mer et de cheminer le plus possible le long de la mer.

Depuis le quai de la Vierge, les promeneurs peuvent désormais longer le camping du Phare et découvrir le site du Phare d'Alprech. La continuité du sentier du Littoral est ainsi assurée avec le sentier du Rieu Cat ouvert par le Conservatoire du Littoral.



L'Unité de Gestion du Domaine Public Maritime (UGDPML) est chargée de la gestion et de la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons sur le littoral, appelée également le sentier des douaniers. Cette servitude de droit, constituée d'une bande de trois mètres de largeur, grève les propriétés privées riveraines du domaine public maritime et est destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.

Dans ce cadre, l'UGDPML a initié la mise en œuvre de cette servitude sur la commune de Le Portel. Le projet de tracé a été présenté à la commune, puis aux propriétaires des terrains. Le dossier soumis à enquête publique a été élaboré en régie. Il est à noter que les frais d'enquête publiques et les travaux ont été financés par la DDTM. Des entreprises de réinsertion locales ont été sollicitées afin de réaliser les travaux du sentier, en collaboration avec les services techniques de la commune.





# Challenge Sécurité Moto du Pas-de-Calais

Le challenge sécurité moto est une action conviviale et ludique de sensibilisation en direction des motards.

Chaque challenge récompensera les conducteurs qui se seront distingués sur chacune des 3 épreuves et le conducteur qui obtiendra le meilleur total sur l'ensemble des 3 épreuves. Les finalistes remporteront divers lots (gants, casques, ...) et participeront à la finale départementale du 8 septembre 2018 sur le paddock du Circuit de Croix -en-Ternois.



Le vainqueur gagnera un gilet airbag et sera sélectionné pour le trophée national au Centre de Formation Motocycliste de la Police de SENS.

Des challenges aux 4 coins du département  
et une finale départementale

24 mars à Bruay la Buisnière – de 14 h 00 à 17 h 00  
14 avril à Saint Omer – de 14 h 00 à 17 h 00  
21 avril à Fruges – de 14 h 00 à 17 h 00  
5 mai dans le Calaisis\* – de 14 h 00 à 17 h 00  
18 mai dans le Lensois\* – de 14 h 00 à 17 h 00  
2 juin dans le Montreuillois\* – de 14 h 00 à 17 h 00  
9 juin dans le Boulonnais\* – de 14 h 00 à 17 h 00  
16 juin dans l'Arrageois\* – de 09 h 00 à 17 h 00  
23 juin dans Lensois\* – de 14 h 00 à 17 h 00  
8 septembre sur le circuit de Croix en Ternois  
finale départementale de 13 h 00 à 17 h 00  
\* lieux à définir

les épreuves :

une épreuve de code  
de la route

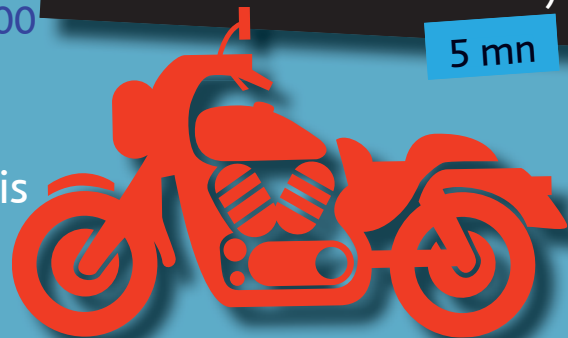
40 mn

un questionnaire  
de 40 questions  
(Sécurité, lois et règlements)

20 mn

une épreuve de maniabilité  
moto (gymkhana et adresse)

5 mn



Inscriptions et renseignements auprès de la coordination sécurité routière  
à l'adresse suivante : [pref-moto62@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-moto62@pas-de-calais.gouv.fr)